

Plan Local d'Urbanisme

3. Règlement

3.3. Règlement graphique
Echelle : 1/2 500

APPROBATION

Voir pour être amené à la délibération du conseil municipal du 22 février 2023

Le Maire, Monsieur Dominique ROSE



Zonage

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur

- UA** Zone urbaine mixte de centralité à dominante de bâti ancien
- UB** Zone urbaine mixte à dominante d'habitat pavillonnaire et de petits ensembles de faible densité
- UE** Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux bâtiments d'activité économique
- 1AU** Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
- N** Zone naturelle ordinaire (N)
- Nc** Secteur de la zone N correspondant à la zone de déblais de la carrière de la Roche Blain
- NI** Secteur de la zone N réservé aux installations et aux constructions à vocation sportive et récréative
- Nt** Secteur de la zone N réservé aux installations et aux constructions à vocation touristique et d'hébergement
- NP** Zone naturelle de protection renforcée (réservoirs de biodiversité, zones humides...)
- A** Zone agricole

Architecture et patrimoine

- Immeuble inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques
- Périmètre de protection des Monuments Historiques (voir servitudes d'utilité publique)
- ▤ Bâtiment pouvant changer de destination en application de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Environnement et paysage

- Espace Boisé Classé en application de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Haie protégée en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Forte prédisposition à la présence de zones humides
- Zone humide avérée et protégée de toute construction
- Secteurs affectés par le bruit issu des infrastructures de transport terrestre
- Périmètre de protection rapprochée du captage au fil de l'eau de Louvigny

Voirie et espace public

- Marge de recul des constructions en application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme

Ⓛ Emplacement réservé

Número	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'un chemin piétonnier	Commune	5 m x 185 ml
2	Extension du cimetière	Commune	2 660 m ²
3	Création d'une voie d'accès au cimetière	Commune	6 m x 78 ml
4	Élargissement de la voie	Commune	3 m x 41 ml
5	Élargissement de la voie	Commune	8 m x 97 ml
6	Création d'un espace vert	Commune	9 770 m ²
7	Élargissement de la voie	Commune	5 m x 14 ml
8	Création d'un chemin piétonnier	Commune	3 m x 50 ml
9	Création d'un chemin piétonnier	Commune	2 m x 15 ml

